

Séminaire auprès de l'IPA Gimborn

La procédure suivante est à respecter :

1. Chaque fonctionnaire pourra bénéficier de maximum un séminaire auprès de l'IPA à Gimborn par an, avec un maximum de deux fonctionnaires par séminaire.
2. Les chefs d'unité et de service veilleront à ce que chaque demande de participation à un tel séminaire présente un intérêt opérationnel pour le service quotidien de l'intéressé.
3. Après avis du chef d'unité/service responsable les demandes sont à envoyer par la voie hiérarchique aux Directeurs/Commandants des Services Centraux respectivement aux Directeurs Régionaux compétents.
4. Ces derniers aviseront de l'opportunité de ce séminaire et feront parvenir l'original de la demande avec leur avis le cas échéant à la DRH et une copie au comité de l'IPA Luxembourg, à l'adresse info@ipa.lu pour que les responsables de cette organisation puissent également aviser la demande. Le comité national de l'IPA Luxembourg remettra son avis à la DRH.
5. La DRH vérifiera la disponibilité des places.
6. Le candidat sera informé par rapport interne de la décision finale.

Remarque :

La participation à un séminaire de l'IPA est à considérer comme temps de service.

→ Prescription de service <Formation-concept general, page 8>

Message important concernant la procédure:

Avant de faire la demande de participation à un tel séminaire, il est nécessaire de vérifier la disponibilité des places par mail ou téléphone. En cas de places disponibles, rédiger le formulaire "[Seminaranmeldeformular-Basis](#)", disponible sur le site du IBZ Gimborn et l'envoyer ensuite par fax au n°+40 2264 3713.

En cas d'acceptation de la demande de participation envoyée à la DRH, il est nécessaire de faire la demande pour la prise en charge des frais de route (déplacement à l'étranger).

Kontakt

Informations- und Bildungszentrum IBZ

Schloß Gimborn e.V.

Schlossstraße 10

D - 51709 Marienheide

Tel.: +49 (0) 2264 / 404 330

Fax: +40 (0) 2264 / 3713

eMail: [info \(at\) ibz-gimborn.de](mailto:info(at)ibz-gimborn.de)